

TRAVAIL PERSONNEL _ Temps de réalisation estimé : 1 heure

EXERCICE D'APPLICATION_1: Réglementation internationale

Première partie (6 points) :

Vous souhaitez créer une ligne de service régulier desservant les localités suivantes : Paris, Creil, Amiens, Arras, Lille (F), Gand, Anvers, Bréda, Utrecht, Amsterdam (NL).

- 1/ Quelles sont les formalités à accomplir pour pouvoir exécuter ce service ?
- 2/ Quels seront les documents que devra présenter le conducteur lors d'un éventuel contrôle en Belgique ?

Deuxième partie (6 points) :

Vous souhaitez créer un service de navettes entre Paris (F) et Sarajevo (République Bosniaque) pour une durée de 6 mois.

- 1/ Quelles sont les formalités à accomplir pour pouvoir exécuter ce service ?
- 2/ Quels seront les documents que devra présenter le conducteur lors d'un éventuel contrôle en France ?

Troisième partie (8 points) :

Vous êtes titulaire d'une licence communautaire délivrée dans le département de l'Oise :

- 1/ Le Maire de Creil (60) vous charge d'aller chercher à Porto (PORTUGAL) un groupe de personnalités de cette localité, jumelée avec Creil, qu'il a invité pour une manifestation culturelle.
 Quels sont les documents que devra présenter votre conducteur pendant son retour vers la France en cas de contrôle en Espagne ?
- 2/ Vous avez conduit depuis Beauvais un groupe de voyageurs à Luzern (CH) puis vous êtes revenu à vide. Comme convenu, 15 jours plus tard, vous repartez à vide chercher ce groupe de voyageurs à Luzern.
 Quels sont les documents que devra présenter votre conducteur pendant son retour vers la France en cas de contrôle en France ?

NOTE IMPORTANTE : Pour tous ces exercices, il faut énumérer tous les documents qui doivent être en possession du conducteur tant pour lui-même que pour le véhicule et l'exécution du transport.